

CAMP DE JOUR LES TORTILLES

POLITIQUE DES DEMANDES D'ACCOMMODEMENT

La politique d'analyse des demandes d'accommodement pour les enfants vivant une situation de handicap dans le cadre du camp de jour a été mise en place afin de préciser les objectifs de ce programme, les engagements de la Municipalité et les conditions de réalisation du projet.

Objectifs du programme d'accompagnement en loisir

Offrir aux enfants vivant avec une situation de handicap un service d'animation et d'encadrement dans un milieu sécuritaire tout en favorisant une intégration et une inclusion optimales des enfants afin qu'ils puissent participer aux activités régulières offertes dans nos camps de jour.

Prendre note que le service offert par le camp de jour les Tortilles n'est pas un service de ressources spécialisées. De plus, l'enfant est soumis au même code de conduite que les enfants issus des groupes réguliers.

Définitions

Personne handicapée

« Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ».

Plus particulièrement, notre politique concerne les enfants ayant un ou plusieurs types de troubles et/ou déficiences suivantes :

- Déficience motrice;
- Déficience auditive;
- Trouble de langage-parole;
- Trouble de la santé mentale;
- Déficience visuelle;
- Déficience intellectuelle;
- Troubles du spectre de l'autisme, TSA.

Accompagnement

L'accompagnement s'effectue dans le but de soutenir et d'aider un ou plusieurs enfants ayant une limitation fonctionnelle. Cette mesure de compensation facilitera la participation de l'enfant aux activités régulières dans les camps de jour.

Accompagnateur

L'accompagnateur est un employé de la Municipalité de Saint-Hippolyte travaillant sous la supervision de la direction du camp de jour.

Le rôle de l'accompagnateur est de :

- Favoriser l'intégration de l'enfant au camp de jour en adaptant les activités et le déroulement de la journée en fonction des capacités et des besoins de l'enfant;
- Assurer la sécurité et l'intégrité de l'enfant durant le camp de jour.

Actions entreprises par le camp de jour

Le camp de jour les Tortilles s'engage à :

- Analyser toutes les demandes d'accommodement;
- Rechercher activement des solutions en collaboration avec les parents afin de favoriser l'accès au camp de jour de l'enfant;
- Assurer des démarches de recrutement des accompagnateurs pour assurer la qualité des services offerts;

Conditions d'admissibilité

- Être résident de la Municipalité de Saint-Hippolyte ;
- Respecter l'âge d'éligibilité du camp de jour ;
- Être une personne vivant avec une situation de handicap ;
- Remplir et remettre le formulaire d'analyse des demandes d'accommodements avant la date limite ;
- Procéder à l'inscription et acquitter les frais d'inscription selon les mêmes modalités que la clientèle régulière du camp de jour.

Conditions générales

- Si l'intégration et l'inclusion s'avèrent difficilement réalisables durant la période du camp de jour, la Municipalité de Saint-Hippolyte se réserve le droit de refaire l'analyse de la situation et de revoir les modalités de fréquentation de l'enfant au sein du camp de jour ou de l'exclure ;
- L'admission au programme d'accommodement ne devra pas, compte tenu des adaptations raisonnables envisageables par le Service des loisirs, sports, plein air et vie communautaire, imposer à l'organisation : une contrainte excessive; une atteinte réelle et importante à la sécurité ou aux droits d'autrui ;
- L'intégration des enfants ayant des besoins particuliers au camp de jour représente une décision de la Municipalité de Saint-Hippolyte.